

## COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GREVE

### Compte rendu du Conseil Municipal du 10 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix mai à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 04 mai 2019.

Effectif légal du conseil municipal :	11	Nombre de conseillers présents :	9
Nombre de conseillers en exercice :	09	Suffrages exprimés :	9

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Mmes Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, M. François PONCHON, Mme Nicole ANDRE, M. Gilles LE BIHAN.

Absents : --

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Rémi DISSEZ a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées

### SCOT & AVIS COMMUNAL

Monsieur Le Maire présente le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté par délibération en date du 12 mars 2019.

Le Conseil Municipal s'abstient d'émettre un avis et formule la remarque suivante : La totalité de la route de bellevue devrait être intégrée dans la zone urbaine, sans coupure d'urbanisation. Les coupures d'urbanisation sont paralysantes pour les petits villages.

### EMPRUNT

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de la route de bellevue, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal retient l'offre proposée par le Crédit Agricole, à un emprunt d'un montant de 150 000,00 EUR sur 8 ans au taux 0.50%

### LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire propose d'utiliser une ligne de trésorerie pour financer les travaux d'investissement de l'année.

Le Conseil Municipal, retient la proposition du Caisse du Crédit agricole : un contrat annuel d'un montant de 50 000€ aux conditions suivantes : au coût EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %

### MAIRIE & POSE DE 2 VELUX

Afin de finaliser les travaux d'isolation réalisés début 2018 pour les archives, le Maire propose de remplacer les 2 tabatières du grenier de la mairie, qui laissent la pluie s'infiltrer dans le grenier. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Poupon de Ploulec'h pour le montant 1 692,00€TTC (1 410,00 €HT)

## **BATIMENTS COMMUNAUX & CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES**

Un contrôle annuel des installations électriques des bâtiments communaux est de nature à faire baisser les primes d'assurance, aussi le Maire propose de conclure un contrat pour les bâtiments de la Salle des fêtes, l'Eglise, et l'Ecole

Le Conseil Municipal, retient la proposition de l'apave portant sur un contrat de 36 mois au prix 720,00€TTC.

## **ECLAIRAGE PUBLIC : RENOVATION DE 3 FOYERS**

Le Conseil Municipal, décide de la rénovation de 3 foyers : 2 route d'arvor et un place du martray ,

La Participation communale est d'un montant de 1 656,00€.

## **LTC PROFIL D'EAU DE BAIGNADE**

Une directive européenne à oblige d'afficher et de réactualiser le profil d'eau de baignade tous les 2 ans lorsque la qualité n'est pas optimale ;

Le Conseil Municipal accepte le devis de LTC pour l'étude demandée d'un montant de 580.32€TTC (483.60€HT).

## **CESSION DE TERRAIN A H. BOZEC D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 48**

M. Hervé BOZEC a demandé à la commune de lui céder une partie de la parcelle AB 48 constituée du jardin du presbytère mitoyenne à sa propriété.

Le Conseil Municipal accepte de lui céder 30 m<sup>2</sup> pour un montant de 50,00€/m<sup>2</sup>, mais refuse de créer une servitude de passage et ainsi que lui céder une place de parking

## **JVS CONTRAT DE MAINTENANCE ENVIRONNEMENT HORIZON OL**

Le Conseil Municipal décide de conclure un contrat de maintenance environnement technique Horizon On Line proposé par JVS, pour un montant de 61,14€HT/ annuel.

## **PERSONNEL : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>e</sup> CLASSE et CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES CUI-CAE**

Le Conseil Municipal décide de supprimer un poste d'agent technique principal 1<sup>ère</sup> classe; suite au départ en retraite de l'agent, à compter du 01 juin 2019, et entérine la création d'un poste à temps plein d'agent technique dans le cadre du Parcours Emploi Compétence (emploi aidé), à compter du 20 mai 2019.

## **LOCATION D'UN CHALET POUR LE CLUB DE PLAGES**

Le Conseil Municipal autorise la location d'un abri démontable de 16m<sup>2</sup> à l'usage du club de plage pour la saison 2019 entre le 08 juillet et le 24 août au prix de 2 800,00€ HT (3 360,00€ TTC) auprès de l'EURL CHALETS ET JARDINS D'ARMOR de Ploumilliau. La location comprend le montage et le démontage sur site et enlèvement par camion.

## **ARGENT DE POCHE POUR LES JEUNES DE 16 & 17 ANS**

Le Conseil Municipal décide de reconduire le dispositif argent de poche, pour aider au club de plage et au service technique. L'activité du club de plage est prévue pour 7 semaines d'ouverture. Des jeunes travailleront 3h soit le matin, soit l'après-midi, chaque semaine l'équipe changera. La commune souhaite recruter jusqu'à 14 jeunes de la commune et des communes limitrophes.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE : VIREMENT DE CREDITS**

Sur la demande du percepteur, le Conseil Municipal décide de prendre une modification budgétaire du Budget Primitif 2019 de la commune (- 0,10 € à la ligne 001 à prendre sur l'article 1641).

## **DOMAINE MARITIME PODIUM & AOT**

Le Conseil Municipal autorise le Maire propose à faire une demande d'autorisation d'occupation temporaire auprès des affaires maritimes à titre gratuit pour l'installation d'un podium à l'occasion des festivités du 13 juillet 2019.

## **SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

— Amicale laïque :	300 €
— Club Loc Mikel :	300 €
— J ART din :	300 €
— Ar steredenno deuz loc Mikel :	200 €
— Author II :	200 €
— Ici ça bouge :	200 €
— Société de chasse :	200 €
— La Croix Rouge	50 €
— SNSM :	50 €

Le versement de la subvention est conditionné par la présentation des comptes de l'association concernée.

## **PLAGE : PROVISION POUR CHARGES DES PROFESSIONNELS**

Le Maire indique qu'il serait juste que les professionnels exerçant leur activité sur la plage de Saint Michel en Grève, utilisant l'eau et/ou l'électricité fournie par la commune verse une contribution.

Le Conseil Municipal, autorise le maire, à signer un avenant aux décisions d'occupation du domaine maritime par lequel les utilisateurs professionnels d'eau et/ou d'électricité fournie par la commune verseront annuellement la somme 150€ au titre de provision.